



## Groupement familial acte de mariage

Par **rabie**, le **09/02/2014** à **19:24**

bonjour je suis un jeune homme algérien qui réside en France depuis 10 ans j'ai une carte de séjour de 10 ans je voudrais faire un groupement familial avec ma femme qui vit en Algérie mais le problème est que je déclare toujours ma situation célibataire dans ma carte de séjour et j'ai déjà un acte de mariage en Algérie depuis 3 ans alors j'ai peur de déposer le dossier de groupement à cause de ce motif car j'ai fait une fausse déclaration sur mes papiers. Merci de me répondre à ma question au plus vite svp [smile17] car je ne sais pas quoi faire merci  
bcp.crdl.....

Par **arreeu**, le **09/02/2014** à **20:39**

bonsoir

assumez vos actes de fausse déclaration

cordialement

Par **aguesseau**, le **10/02/2014** à **17:43**

bjr,

le groupement familial s'adresse aux étrangers qui veulent faire venir leurs époux et leurs enfants;

donc vous n'y avez pas droit puisque vous avez déclaré être célibataire;

commencez par modifier votre titre de séjour en indiquant que vous êtes mariés;

cdt